



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-110

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation
rue Emile Zola (du N°151 au N°181) du 14 au 24 avril 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 26 mars 2025 par Monsieur Thierry CAPPE pour l'entreprise SARL TCS, par Sogelink TSA 70011, DARDILLY CEDEX (69134)

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de terrassement et fonçage pour branchement ENEDIS rue Emile Zola (du N°151 au N°181), à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARL TCS, 95 route de Doullens, 62270 FREVENT

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, rue Emile Zola (du N°151 au N°181) à ISBERGUES, à partir du 14 avril jusqu'au 24 avril 2025 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure et il sera interdit de dépasser.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-110

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 28 MARS 2025

Le Maire,




David THELLIER

Publié le 28 MARS 2025